



No de résolution
ou annotation

Formules Municipales - No 4614-MST (FLA-750)

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

Assemblée régulière du conseil municipal de Saint-Robert, tenue le 6 juillet 2026 à 19 h 30, à la salle communautaire.

Sont présents: Josée Mathieu, Josée Pelletier, Joël Pelletier, Pierre-Olivier Plasse Annie Laliberté et Myriam Chapdelaine

Gilles Salvas, maire préside l'assemblée. Mme Nathalie Lussier, directrice générale/greffière-trésorière est également présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Gilles Salvas, maire souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance.

9362-07-2026

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Joël Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter l'ordre du jour, ce avec les modifications apportées.

ADOPTÉ

9363-07-2026

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Josée Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter le procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 1^{er} juin 2026 et ce sans modification.

ADOPTÉ

CORRESPONDANCES

9364-07-2026

RAPPORT MRC/COMITÉ

M. le maire sur les sujets de la MRC : transport collectif cheque du Ministère, PDZA, sub organisme activités, maison des gouverneurs

9365-07-2026

APPROBATION DES COMPTES

Sur proposition de Myriam Chapdelaine et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter et de payer les comptes présentés: du 10 juin 2026 au 6 juillet 2026 :

Comptes: 158 142.78 \$

Salaires : 42 344.02 \$

Total : 200 486.80 \$

DÉPENSES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins à lesquelles les dépenses ci-haut décrites par le Conseil de la susdite Municipalité.

Nathalie Lussier, directrice générale/greffière-trésorière

ADOPTÉ

9365-07-2026

DEMANDES DES CONTRIBUABLES

A) CONTENEUR

M. St-Michel s'informe sur la réglementation sur les conteneurs ou remorque sur roue servant de remise

9366-07-2026

ADOPTION DU RÈGLEMENT #446-2026 RELATIF RM-2026 SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ATTENDU que les articles 59, 62, 67, 79 et 85 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1) confèrent aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements en matière de sécurité publique, de nuisances, de stationnement, d'usage des voies publiques ainsi que pour assurer la paix, l'ordre et le bien-être général de leur population;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Robert désire harmoniser sa réglementation avec celle des municipalités de la MRC de Pierre-De Saurel relativement à la sécurité publique;

ATTENDU qu'il y a lieu de remplacer le règlement RM-2017 concernant la sécurité publique ainsi que ses amendements;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} juin 2026 et qu'un projet de règlement a été déposé à cette même séance, conformément aux dispositions de la Loi;



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

Il est proposé par Annie Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

D'ADOPTER le Règlement #446-2026 relatif RM-2026 sur la sécurité publique, tel que présenté au conseil.

QUE le règlement #446-2026 relatif au RM-2026 sur la sécurité publique règlement remplaçant le RM-2017 sur la sécurité publique ainsi que tous ses amendements et ce à compter du 1^{er} septembre 2026.

ADOPTÉ

9367-07-2026

**AUTORISATION CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT #446-2026
RELATIF AU RM-2026 SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement #446-2026 relatif au RM-2026 sur la sécurité publique;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner, en plus des agents de la paix, les officiers municipaux qui sont autorisés à appliquer ledit règlement;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Josée Mathieu et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Robert autorise les agents de la paix de la Sûreté du Québec et, à titre d'officiers municipaux désignés, l'inspecteur municipal, l'inspecteur en bâtiment ainsi que le Service de sécurité incendie de la Ville de Sorel-Tracy :

- à appliquer le règlement #446-2026 relatif au RM-2026 sur la sécurité publique;
- à entreprendre des poursuites pénales au nom de la Municipalité contre tout contrevenant au règlement #446-2026 relatif au RM-2026 sur la sécurité publique et à délivrer des constats d'infraction pour toute infraction à ce règlement.

ADOPTÉ

9368-07-2026

PROJET DE MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCES

Sujet remis

9369-07-2026

PAIEMENT 1^{ER} VERSEMENT – AES INC. DIVISION GVL INC. – CDJ 2026

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Robert a conclu une entente avec AES Division GVL inc. pour la réalisation services liés au camp de jour 2026;

ATTENDU que la facturation prévoit un paiement échelonné, et que la réception du 1^{er} versement est maintenant exigible;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Chapdelaine et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

- D'autoriser le paiement du premier versement à AES Division GVL inc., selon les modalités contractuelles convenues et sur présentation de la facture, soit un montant de 14 906.79\$;

Que les fonds soient prélevés à même les postes budgétaires appropriés du budget 2026.

ADOPTÉ

9370-07-2026

**ENGAGEMENT PERSONNEL CAMP DE JOUR / SUBVENTION EMPLOI
D'ÉTÉ CANADA**

Sur proposition de Annie Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) de procéder à l'engagement de Laurie Pelletier et Émmy Boisvert pour le camp de jour 2026 et ce en collaboration avec GVL.

ADOPTÉ

9371-07-2026

**AUTORISATION DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME NOUVEAUX
HORIZONS POUR LES ÂÎNÉS 2026-2027**

La municipalité de Saint-Robert a pris connaissance de la demande de subvention auprès du Programme Nouveaux Horizons, projets communautaires pour les aînés dans la collectivité.

Nous croyons que cette initiative aura des impacts positifs sur le Club FADOQ St-Robert ainsi que sur la population.

Nous croyons que le projet permettra de fournir des équipements nécessaires au bon fonctionnement de la gestion et des activités organisées.

Le projet s'inscrit directement dans la visée de la politique familiale ainsi que de la politique MADA dont nous reconnaissons l'importance des aînés et de l'implication dans notre milieu.

Sur proposition de Josée Mathieu et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser le dépôt d'une demande au Programme Horizon 2026-2027, tel que présenté par la responsable des loisirs, Tania Pelletier.

La directrice générale Nathalie Lussier et/ou la responsable des loisirs Tania Pelletier sont autorisés à déposer pour et au nom de la municipalité tous documents pertinents à la demande.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Formules Municipales - No 4614-MST (FLA-750)

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

**APPUI À LA RIARY POUR LE DOSSIER SAINT-ROBERT/YAMASKA –
TRAVAUX D'AQUEDUC SUR LA ROUTE MARIE-VICTORIN**

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale d'Aqueduc Richelieu-Yamaska (RIARY), par sa résolution no **158-2026**, a autorisé la préparation des plans et devis, du règlement d'emprunt, du relevé topographique ainsi que l'évaluation du poste de suppression dans le cadre du projet de remplacement de la conduite d'aqueduc sur la route Marie-Victorin, entre les municipalités de Saint-Robert et de Yamaska;

CONSIDÉRANT que ce projet est essentiel afin d'assurer la pérennité des infrastructures d'alimentation en eau potable desservant les municipalités concernées;

CONSIDÉRANT que l'estimation préliminaire du projet est évaluée à **4 599 779,80 \$**, incluant les taxes nettes et les frais incidents, et que la répartition préliminaire des coûts est établie comme suit :

- Municipalité de Saint-Robert : **3 295 644,67 \$ (71,65 %)**
- Municipalité de Yamaska : **1 304 135,13 \$ (28,35 %)**

CONSIDÉRANT que cette répartition est préliminaire et pourra être ajustée en fonction des coûts réels du projet et des modifications qui pourraient être apportées aux travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Josée Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

D'APPUYER la résolution no **158-2026** adoptée par la Régie intermunicipale d'Aqueduc Richelieu-Yamaska relativement au projet de remplacement de la conduite d'aqueduc sur la route Marie-Victorin (route 132) ainsi qu'à l'évaluation du poste de suppression.

D'APPROUVER la réalisation des plans et devis, du relevé topographique, du règlement d'emprunt et de l'ensemble des études techniques nécessaires à la réalisation du projet.

DE RECONNAÎTRE la répartition préliminaire des coûts établie à **71,65 % pour la Municipalité de Saint-Robert** et à **28,35 % pour la Municipalité de Yamaska**, sous réserve des ajustements qui pourraient découler des coûts réels des travaux.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la Régie intermunicipale d'Aqueduc Richelieu-Yamaska afin de confirmer l'appui de la Municipalité de Saint-Robert à la poursuite de ce projet.

ADOPTÉ

APPROBATION BUDGET RÉVISÉ 2026 – OH PIERRE-DE SAUREL

ATTENDU que la Société d'habitation du Québec a transmis à la Municipalité de Saint-Robert le budget révisé 2026 de l'Office d'habitation Pierre-De Saurel, daté du **26 juin 2026**;

ATTENDU que ce budget révisé prévoit un déficit d'exploitation de **25 689 \$**, dont une contribution de la Société d'habitation du Québec de **23 120 \$** et une contribution de la Municipalité de Saint-Robert de **2 569 \$**;

ATTENDU qu'il y a lieu pour la Municipalité d'approuver ce budget révisé conformément aux exigences de la Société d'habitation du Québec;

Il est proposé par Josée Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

D'APPROUVER le budget révisé 2026 de l'Office d'habitation Pierre-De Saurel, tel que présenté par la Société d'habitation du Québec.

ADOPTÉ

**INFORMATION SUR UNE POSSIBLE AIDE FINANCIÈRE POUR
INSTALLATION SEPTIQUE**

Une personne est venue demandée si la municipalité à l'intention de faire un programme d'aide financière pour les propriétaires désirant faire leur installation septique conforme (Q,2.r.22).

Le conseil a décidé qu'après la vidange prévue entre le 3 août et le 16 octobre 2026, une rencontre d'information sera organisée pour expliquer les possibles démarches d'aide financière. L'information sera publiée dans le journal mon Patelin, le site web ainsi que sur la page Facebook.

9373-07-2026

9374-07-2026



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

**DÉCOMPTE #4 – LES ENTREPRISES DELORME – TRAVAUX AQUEDUC CHEMIN
DE SAINT-ROBERT**

ATTENDU que la Municipalité a adjugé le contrat de remplacement de l'aqueduc du chemin de Saint-Robert à **Les Entreprises Delorme inc.**;

ATTENDU que **LB INFRA Conseils inc.**, par l'entremise de M. Luc Brouillette, ingénieur, a procédé à la vérification du décompte progressif no 4 pour les travaux exécutés jusqu'au **19 juin 2026**;

ATTENDU que l'ingénieur recommande le paiement du décompte progressif no 4 au montant de **19 695,81 \$**, toutes taxes incluses;

Il est proposé par Joël Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

D'AUTORISER le paiement du **décompte progressif no 4** relatif aux travaux de remplacement de l'aqueduc du chemin de Saint-Robert à **Les Entreprises Delorme inc.**, au montant de **19 695,81 \$**, toutes taxes incluses, conformément à la recommandation de **LB INFRA Conseils inc.** et aux documents déposés au soutien de la présente résolution.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS (15 min)

Le conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

DIVERS

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 H 37, Myriam Chapdelaine propose la levée de la séance.

Gilles Salvas
maire

Nathalie Lussier,
Directrice générale/greffière-trésorière

Je, Gilles Salvas, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.»

6 juillet 2026